

## ■ Habiter mieux, un programme pour lutter contre la précarité énergétique



— La rencontre régionale de vendredi dernier, organisée à Mont sous Vaudrey par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

De trop nombreuses personnes ont des difficultés pour chauffer convenablement leur logement sans avoir à payer des factures d'énergie disproportionnées par rapport à leurs ressources.

Ces ménages sont alors confrontés un choix difficile : se chauffer correctement en sacrifiant d'autres dépenses et en prenant le risque de ne pouvoir acquitter l'intégralité de leur facture d'énergie, ou bien renoncer en partie ou totalement à la satisfaction de leurs besoins et ils subissent alors les conséquences du froid dans leur logement : inconfort, isolement social, problèmes de santé. La précarité énergétique concerne plus de 11 millions de personnes en France.

Afin de lutter contre cette situation, les pouvoirs publics apportent un soutien financier aux ménages pour le règlement des factures d'énergie et pour les aider à améliorer la performance énergétique de leur logement. Le programme « Habiter Mieux » fait partie de ce second type d'intervention. Créé par l'État et piloté par l'Agence nationale de l'habitat, le programme « Habiter Mieux » vise à améliorer la performance thermique de 300 000 logements privés entre 2011 et 2017, en subventionnant les travaux de rénovation qui bénéficient aux ménages modestes.

Outre une vocation sociale évidente, le programme « Habiter Mieux » présente le grand intérêt de :

- lutter contre le dérèglement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;

- soutenir et renforcer la filière économique de la rénovation énergétique, riche en emplois non délocalisables.

### Pour un logement économique et écologique...

Le succès du programme « Habiter Mieux » et le grand nombre de logements pouvant encore en bénéficier ont conduit le gouvernement à porter de 50 000 à 70 000 logements l'objectif 2016 du programme, en augmentant en proportion les crédits mobilisés.

Faire connaître cette opportunité aux bénéficiaires potentiels du programme « Habiter Mieux » en Bourgogne-Franche-Comté est un véritable enjeu. Les élus locaux jouent un rôle essentiel en la matière, ils disposent de plusieurs moyens d'action pour augmenter le nombre de bénéficiaires du programme « Habiter Mieux » sur leur territoire.

La rencontre régionale de vendredi dernier, organisée à Mont sous Vaudrey par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), s'adresse prioritairement aux collectivités locales et à l'ensemble des acteurs engagés dans le programme « Habiter Mieux ».

L'objectif étant, au travers des informations, échanges et retours d'expérience de cette matinée, de mettre en lumière les leviers d'action déjà utilisés par les élus et qui ont fait leur preuve. En début d'après-midi, la visite d'un logement en cours de rénovation grâce aux subventions apportées par le programme « Habiter Mieux » illustra de manière très concrète ce dispositif.

### Qu'est-ce que la précarité énergétique ?

Dans le cadre des réflexions conduites lors du Grenelle de l'environnement, une définition juridique de la précarité énergétique a été inscrite dans la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement : « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Pour mesurer la précarité énergétique, deux approches sont généralement retenues :

- la méthode « objective » consiste à identifier les ménages dont les dépenses d'énergie sont excessives au regard de leurs ressources : le seuil de 10 % du revenu disponible du ménage a été défini.

- la méthode dite « subjective » s'appuie sur les déclarations des ménages quant à leur capacité à chauffer leur logement de manière adéquate ou à payer pour avoir une consommation énergétique suffisante.

Ainsi, selon l'INSEE, 3,8 millions de ménages de France métropolitaine ont un taux d'effort énergétique supérieur à 10 % de leur revenu tandis que 3,5 millions déclarent souffrir du froid dans leur logement.

621 000 ménages souffrent des deux formes de précarité. Les ménages concernés sont surtout exposés au froid

en raison de leur situation financière, de la mauvaise isolation de leur logement et de la faible performance de leur chauffage.

### Quelques repères sur la précarité énergétique en Bourgogne-Franche-Comté

La question de la précarité énergétique a été étudiée en Bourgogne-Franche-Comté sous l'angle de la vulnérabilité énergétique liée au chauffage du logement. Est considéré à ce titre comme vulnérable un ménage dont le taux d'effort est supérieur à 8 %. Cette définition ne prend donc pas en compte les ressources des ménages (contrairement à celle de la précarité énergétique) mais elle permet d'évaluer la qualité énergétique de l'habitat sur un territoire.

En Bourgogne-Franche-Comté, le parc de logements est potentiellement plus énergivore que sur l'ensemble de la France métropolitaine (cf carte en annexe 1). En effet, près d'un ménage sur quatre dans notre région est en situation de vulnérabilité énergétique liée au chauffage de son logement. La facture annuelle moyenne d'un ménage de Bourgogne-Franche-Comté s'élève à 1 560 euros, contre 1 250 euros en moyenne en France métropolitaine. Cette facture pèse particulièrement dans le budget des ménages aux revenus modestes et résidant dans les espaces peu denses où les caractéristiques du parc de logements cumulent les facteurs de risque. C'est particulièrement le cas dans le Morvan et le Haut-Nivernais, le nord et l'ouest de la Haute-Saône,

le Jura et la Puisaye dans l'Yonne.

Deux raisons majeures expliquent cette faiblesse du territoire. Tout d'abord, la date de construction des logements. Dans notre région, la part des logements construits avant 1975 est supérieure à la moyenne observée en France métropolitaine. 1975 est une date clé puisque c'est l'année d'entrée en application de la première réglementation thermique. Les logements construits auparavant sont ainsi plus souvent mal isolés, surtout s'ils n'ont pas fait l'objet de rénovation. Ils sont également plus fréquemment chauffés au fioul, en particulier lorsqu'il s'agit de maisons individuelles. Les logements sont également en moyenne plus grands. En outre, le climat plus rigoureux de notre région, notamment dans les zones de montagne, contribue à davantage exposer les ménages au risque de vulnérabilité énergétique liée au chauffage du logement.

### Une forte proportion de propriétaires occupants éligibles au programme « Habiter Mieux » dans notre région

En Bourgogne-Franche-Comté, 24 % de l'ensemble des propriétaires occupants sont éligibles au programme « Habiter Mieux » en raison du niveau de leurs ressources. Il s'agit d'une proportion parmi les plus hautes en France métropolitaine (cf carte en annexe 2). De plus, une grande partie d'entre eux habitent un logement construit avant 1975 et font donc partie du cœur de

cible du programme « Habiter Mieux ». En effet, 62 % du parc de logement de Bourgogne-Franche-Comté a été construit avant 1975 contre 58 % au niveau national.

Le programme « Habiter Mieux » a contribué au niveau national à l'amélioration de la performance énergétique de plus de 162 000 logements depuis 2011.

En moyenne, les travaux s'élèvent à 20 714 euros. La subvention accordée par l'Anah est déterminante puisqu'elle est en moyenne de 50 % du montant total des travaux. Elle permet ainsi aux propriétaires d'effectuer des travaux conséquents au-delà de ce qu'ils avaient la capacité financière de réaliser. En effet, d'après une étude réalisée par le CREDOC, « 83 % des bénéficiaires assurent qu'ils n'auraient pas réalisé les mêmes travaux sans les aides de l'Anah et d'Habiter Mieux ».

À l'échelle des deux anciennes régions, ce dispositif a jusqu'à présent aidé à rénover plus de 10 000 logements. 75 % des propriétaires occupants bénéficiaires disposent de ressources dites « très modestes », à l'instar de ce qui a été constaté au plan national.

111 millions d'euros de subventions ont été accordées, ce qui a permis la réalisation de

217 millions d'euros de travaux de rénovation. La mise en œuvre du programme « Habiter Mieux » a été un facteur de dynamisme économique des territoires puisque les travaux générés ont permis durant cette période la création ou le maintien de 3 500 emplois. ■